

# T@mT@m/CFTC.FAE

-----depuis l'an 2000

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89



cftcfae@free.fr



<http://www.cftc-fae.fr>



[facebook.com/groups/CftcFAE](https://facebook.com/groups/CftcFAE)



[https://twitter.com/cftc\\_fae](https://twitter.com/cftc_fae)

**N° 428 – 6 JUILLET 2017**

# POINT D'ACTU@LITÉ FIPHFP

## **COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC MADAME LA SECRETAIRE D'ETAT AUX PERSONNES HANDICAPEES DU 28 JUIN 2017**

Le Président du Comité national du FIPHFP, Dominique Perriot, accompagné du Directeur du Fonds, Marc Desjardins et de la Directrice adjointe, Hélène Berenguier, ont rencontré le 28 juin 2017, Madame Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat aux Personnes Handicapées.

Madame Cluzel était entourée de sa Directrice de Cabinet, Madame Virginie Magnant et de sa conseillère Emploi, Madame Florence Gelot.

L'entretien a duré une heure et demie et a permis des échanges approfondis dans un excellent climat avec une grande écoute de nos interlocutrices.

Dans un premier temps, Marc Desjardins a présenté l'origine du fonds, ses missions et ses résultats en matière d'emploi des PSH (Personne en Situation de Handicap), tant en terme quantitatifs que de création de missions handicap chez les employeurs. Il a terminé en présentant l'implication du FIPHFP sur l'Emploi accompagné et en remettant à la Ministre les ouvrages du Conseil Scientifique ainsi que la cartographie des services d'Emploi accompagné et la plaquette de présentation du FIPHFP. Madame Cluzel et Madame Magnant ont posé de nombreuses questions sur les éléments qui avaient conduit à créer le FIPHFP, sur les modalités d'action du FIPHFP, sur la place de l'apprentissage, sur les conséquences de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) sur les capacités de reclassement des agents et sur les types de formations que le FIPHFP prenait en charge. La Ministre a souligné l'importance des résultats du FIPH et de son action sur la structuration des employeurs.

Dans un deuxième temps, Hélène Berenguier a expliqué les fondamentaux de la trajectoire financière du FIPHFP. La Ministre s'est assurée de la bonne mise en place de la mission IGF (Inspection Générale des Finances)/IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales). Elle a souligné son implication sur ce sujet.

Dans un troisième temps, Dominique Perriot a replacé le sujet au niveau politique en insistant sur le principe de mutualisation qui permet d'aider toutes les PSH à l'embauche, lorsque survient le handicap et tout au long de la carrière. Il a souligné que cela permettait d'insérer les PSH, quelle que soit la complexité du handicap, la situation financière de l'employeur, sa taille et en surmontant les inégalités locales (ex : transport). La Ministre s'est interrogée sur les moyens du

FIPHFP pour couvrir tous les employeurs et Hélène Berenguier a présenté le dispositif CDG et la coopération avec la FHF (Fédération Hospitalière de France).

La Ministre a souligné que si l'objectif à terme était de faire disparaître la spécificité d'une politique handicap et de réussir son intégration dans le droit commun des ressources humaines, nous n'en étions pas là et que l'action présentée par Dominique Perriot était nécessaire aujourd'hui et sans doute pour plusieurs années. Sur la promotion des agents publics, PSH, elle a insisté sur la nécessité d'une mobilisation des DRH et non seulement des missions handicap.

Madame Cluzel a insisté en terme sémantique sur la notion de complexité du handicap plutôt que de lourdeur du handicap. Elle a interrogé l'équipe du FIPHFP sur les sujets d'actualité comme la convention multipartite, l'article 101 de la loi Travail, les relations avec les Universités, la mise en place des CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) et la désignation des représentants des associations au Comité local et sur l'Emploi accompagné. Sur ce dernier point, elle a insisté pour que l'expérimentation couvre les différents types de handicap et pas seulement le handicap psychique.

Elle a demandé des précisions sur la répartition de l'effort financier du FIPHFP par types d'action (recrutement, maintien, formation...) et par type d'aide. Elle a souhaité disposer de la liste des DTH et des correspondants du FIPHFP chez les employeurs afin de mieux répondre aux demandes qui lui sont adressées par les PSH. Les moyens de mieux faire connaître les modalités d'accès aux concours et d'aménagement des concours et les procédures des articles 27 et 38 sur le recrutement des PSH ont été évoqués. L'articulation des aides du FIPHFP avec la PCH a fait l'objet de précisions de la part de la direction du FIPHFP ainsi que la question de l'accès à la formation pendant le CLM (Congé Longue Maladie) pour les personnes qui le souhaitent.

Dominique Perriot a enfin invité la Ministre à s'exprimer devant le Comité national du FIPHFP, ce qu'elle a volontiers accepté.

**Bruno BESANÇON** (membre titulaire)

et

**Catherine ODOUARD** (membre suppléant) au titre de la CFTC,

au Comité National du Fonds pour l'Insertion  
des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.